Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251124-D0852025-DE

Délibération n° 085-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le ving-quatre novembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 12 novembre 2025

Présents : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme Sophie ROUX - Mme LE GALL Valérie - M. LE CAM Alain - Mme TANGUY Nicole - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - LE DAIN Gwenn - Mme LE CAM Karine - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine - M. PLOET Yann - M. ROLLAND Rémi.

Absents excusés : Mme GODE Pascaline - M. LE BOURG Vincent - Mme - Mme LE MOAL Nathalie - Mme PRIMEL Claudine - M.RUMEN Hervé - M. TALLEC Patrick.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 17 Nb de votants : 17

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE QUI JOUXTE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB 86 A MADAME LAURENCE DOUTEY.

Le Maire informe l'assemblée que Laurence DOUTEY souhaite acquérir la parcelle communale qui jouxte sa propriété cadastrée section AB 86 et située rue de la Libération à Poullaouen.

Le Maire propose à l'assemblée de vendre la parcelle communale au tarif de 5 euros le m2, sous réserve de l'accord de Laurence DOUTEY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte que la commune vende à Laurence DOUTEY la parcelle communale qui jouxte sa propriété cadastrée section AB 86 et située rue de la Libération à Poullaouen,
- Propose de vendre cette parcelle au tarif de 5 euros le m2, sous réserve de l'accord de Laurence DOUTEY,
- Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN 29 (Finistère)